

## Commune de Sainte Foy d'Aigrefeuille



### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 JUILLET 2020

Daniel RUFFAT ouvre la séance à 19h05.

- **Présents** : Muriel AUDIBERT, Gisèle BAHURLET-MARTY, Pierre BODIN, Didier CAZENEUVE, Laurent CHARTOUNI, Jessica DUTT, Florian ESCRIEUT, Audrey FABRE, Gérard LAVIGNE, Thierry MARCHAND, Jean-Paul MONTEIL, Eric NEAUPORT, Isabelle REUSSER, Daniel RUFFAT, Michèle TOUZELET, Sandrine VALETTE
- **Excusées avec pouvoir** : Anthony DELMAS (pouvoir à Gisèle BAHURLET-MARTY), Aline PERQUE-CABANIS (pouvoir à Audrey FABRE), Mélanie ROGE-MATYKA (pouvoir à Florian ESCRIEUT)
- **Secrétaire de séance** : Florian ESCRIEUT
- **Présent - Secrétariat de mairie** : Lakhdar BENSİKADDOUR

#### ORDRE DU JOUR :

---

1. Approbation des comptes rendu du 03/07/2020 et 10/07/2020
2. Votes compte administratif – budget Principal et budget Annexe d'Assainissement :
  - Compte administratif 2019
  - Compte de gestion 2019
  - Affectation du résultat de fonctionnement 2019
3. Votes budget Principal et budget Annexe d'Assainissement 2020
4. Vote des taux d'imposition 2020
5. Travaux d'extension du groupe scolaire Anne Frank : avenant n°1
6. Fibre optique :
  - Branchement pour FIBRE 31 DEPARTEMENT – ZD n°12 : convention de servitude entre la commune et le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne
  - Implantation d'un SRO – occupation du domaine privé communal – ZE n°34 : convention entre la commune et FIBRE 31
  - Installation, entretien, gestion et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique – 3 avenue Joseph-Huc : convention entre la commune et FIBRE 31
7. Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : constitution de la commission communale
8. Comité National d'Action Social (CNAS) : désignation des délégués locaux
9. Désignation d'un correspondant défense
10. Désignation d'un correspondant sécurité routière
11. Questions diverses

**1. Approbation des comptes rendus du 03/07/2020 et 10/07/2020**

Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

**2. Votes compte administratif – budget Principal et budget Annexe d'Assainissement :**

- **Compte administratif 2019**
- **Compte de gestion 2019**
- **Affectation du résultat de fonctionnement 2019**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2019 PRINCIPAL (COMMUNAL)**

Présentation réalisée et présentée en séance par Thierry Marchand adjoint au maire

**Comptes Administratifs 2019  
Budget Communal : synthèse**

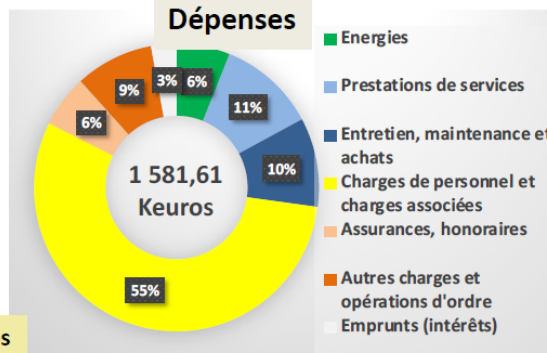
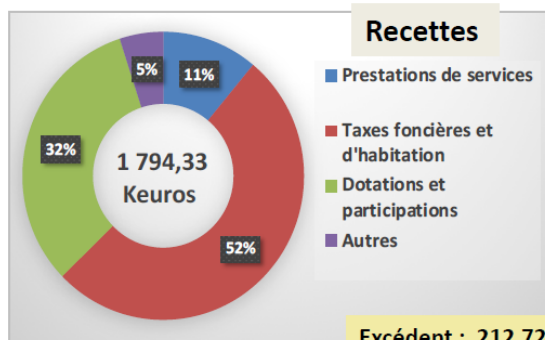


Résultat de l'exercice 2019			
Montants en euros	Dépenses	Recettes	Besoins (-). Excédent (+)
Investissement	2 161 730,20	2 095 044,96	-66 685,24
Fonctionnement	1 581 610,38	1 794 332,39	212 722,01
<i>RAR investissement au 31/12/2019</i>	<i>1 529 700,00</i>	<i>1 210 000,00</i>	<i>-319 700,00</i>
Report de l'exercice 2018			
Montants en euros	Dépenses	Recettes	Besoins (-). Excédent (+)
Investissement		429 486,24	429 486,24
Fonctionnement		310 650,64	310 650,64
Résultat Cumulé à fin 2019 (avec report et RAR à fin 2019)			
Montants en euros	Dépenses	Recettes	Besoins (-). Excédent (+)
Investissement	3 691 430,20	3 734 531,20	43 101,00
Fonctionnement	1 581 610,38	2 104 983,03	523 372,65
<b>Total Cumulé</b>	<b>5 273 040,58</b>	<b>5 839 514,23</b>	<b>566 473,65</b>

## Comptes Administratifs 2019 Budget Communal : Fonctionnement et Investissements

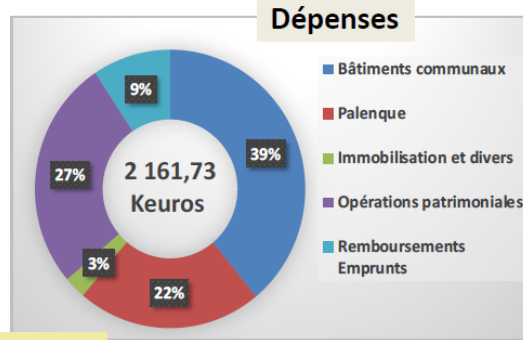
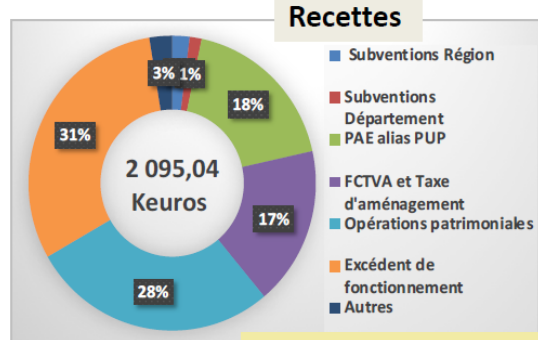


### Budget de Fonctionnement



Excédent : 212,72 Keuros

### Budget d'Investissement



Besoin de financement : 66,69 Keuros

Rédacteur : Thierry Marchand

28-07-2020 C.A. 2019 V1 – page 3

Daniel RUFFAT : « Je veux dire que c'est un compte administratif classique, standard, dans la gestion financière et comptable de notre commune.

On y retrouve les principaux équilibres au niveau des masses budgétaires, au niveau des ratios majeurs, comme celui de l'endettement ou celui de la fiscalité, admis pour les communes de notre strate démographique. Nous dégageons un excédent de fonctionnement qui couvre le remboursement de la dette en capital, comme le préconise régulièrement la chambre régionale des comptes. Nous avons réalisé un volume d'investissement de près de 1 million d'euros, consacré aux bâtiments publics, à l'école, à la voirie...tout cela sans avoir augmenté nos impôts. J'anticipe déjà, mais le budget 2020 que nous vous proposerons tout à l'heure, s'articule sur les mêmes principes. »

Pierre BODIN demande des précisions quant à l'évolution significative de plusieurs lignes budgétaires.

Après vérifications des réponses lui sont apportées par le Secrétaire Général des Services et Thierry Marchand :

- Augmentation Contentieux – honoraires d'avocats : nous avons eu plusieurs contentieux à régler ce qui engendre des frais d'avocats ; contentieux ALAE, avec

un agent communal, avec la communauté de communes sur le montant proposé des attributions de compensation

- Centre de loisirs : diminution car avant nous subventionnions directement le centre de loisirs au travers de ce budget, mais à partir de 2019 la communauté de communes à récupérer la compétence. A partir de 2019 le centre de loisirs est toujours subventionné par la commune mais « indirectement », au travers d'un système de compensation établi entre la commune et la communauté des communes.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Daniel RUFFAT,  
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019,  
Considérant que ledit compte est exact et conforme au Compte de Gestion du Receveur,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice .  
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :  
- un excédent de fonctionnement cumulé de ..... 523 372,65  
- un déficit de fonctionnement cumulé de .....

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

Pour mémoire : Exécution du budget d'investissement de l'exercice 2019			
	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
DEPENSES	4517290.00	2161730.20	1529700.00
RECETTES	4517290.00	2524531.20	1210000.00
RESULTAT CUMULE		362801.00	-319700.00
BESOIN DE FINANCEMENT			

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2020	
A) EXCEDENT - Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068) - Euros	
Solde Disponible - Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes) - Euros	<b>523372.65</b>
B) DEFICIT - Déficit à reporter (C.002 Dépenses)	

**COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ANNEXE D'ASSAINISSEMENT**

**Comptes Administratifs 2019  
Budget Communal d'assainissement : synthèse**

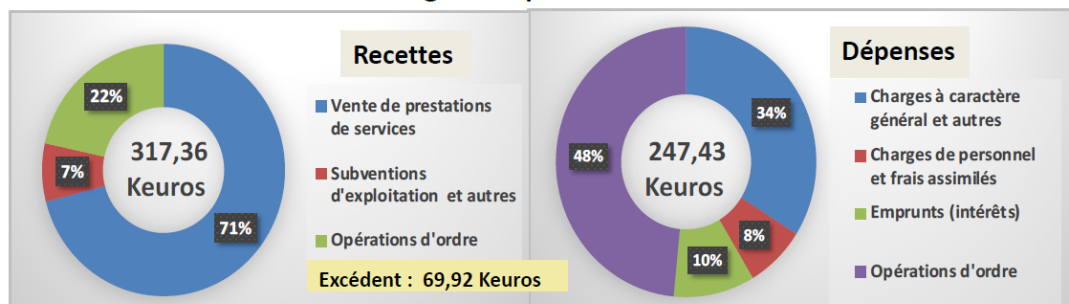


Résultat de l'exercice 2019			
Montants en euros	Dépenses	Recettes	Besoins (-). Excédent (+)
Investissement	132 026,25	315 710,78	183 684,53
Exploitation	247 431,74	317 355,53	69 923,79
Report des exercices précédents à fin 2018			
Montants en euros	Dépenses	Recettes	Besoins (-). Excédent (+)
Investissement	-	675 204,39	675 204,39
Exploitation	-	305 405,83	305 405,83
Résultat cumulé à fin 2019			
Montants en euros	Dépenses	Recettes	Besoins (-). Excédent (+)
Investissement	132 026,25	990 915,17	858 888,92
Exploitation	247 431,74	622 761,36	375 329,62

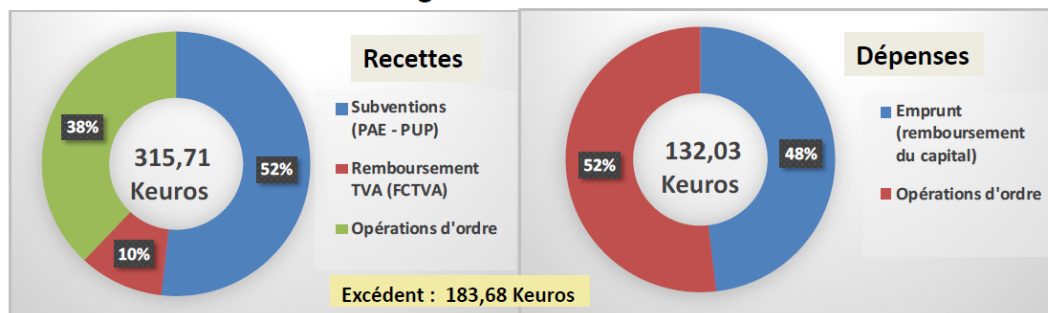
**Comptes Administratifs 2019  
Budget d'assainissement : Exploitation et Investissements**



**Budget d'exploitation**



**Budget d'Investissement**



Daniel RUFFAT : « Je voudrais attirer votre attention sur la dernière ligne faisant apparaître le total général des dépenses d'exploitation. Il est au 31/12/2019, à la fin du mandat précédent, de 247 431 euros. Il était de 138 036 euros au 31/12/2014, la première année du mandat précédent ; il enregistre sur la période considérée une augmentation des dépenses de 44,21%. C'est la même chose pour les recettes d'exploitation : elles sont passées de 2014 à 2019 de 141 376 euros à 317 355 euros, soit une augmentation de 44,54% sensiblement équivalente. On a eu raison en 2015 d'anticiper cet accroissement des coûts d'exploitation, due à la nouvelle station, en portant le prix du m<sup>3</sup> de la redevance de 1,06 € à 1,15 €, soit un supplément de 0,09 centime/ m<sup>3</sup> et de passer l'abonnement de 48 € à 54 €, soit une augmentation moyenne pour 50 m<sup>3</sup> consommés de 0,12 centime. Ces tarifs correspondent à ceux pratiqués par les communes voisines. »

Thierry MARCHAND : « Plusieurs études ont été réalisées sur la station d'épuration car elle récupère anormalement des eaux claires. Les résultats ont pris du retard avec le COVID-19.

Nous possédons des provisions importantes mais attention des coûts de travaux concernant des réseaux d'assainissement peuvent être très vite importants, nous nous devons de rester prudents »

Pierre BODIN « Avons-nous un calendrier prévisionnel des travaux à engager ? »

Gérard LAVIGNE : « A ce jour nous avons lancé un audit concernant l'état des réseaux. Les premiers résultats font apparaître des dégâts sur certains réseaux, mais les investigations ont pris du retard avec la COVID-19 ».

Sandrine VALETTE : « Il y a une grande différence entre les dépenses d'exploitation provisionnées (405983€) et les dépenses réalisées (94000€). C'est une surévaluation, qui masque les excédents précédents »

Thierry MARCHAND : « Il ne s'agit pas d'une surévaluation mais d'un mécanisme de construction des budgets ».

Daniel RUFFAT : « On ne masque rien, tout est transparent. On a l'obligation de présenter des budgets à l'équilibre, cela constitue des provisions pour les exercices à venir »

Pierre BODIN : « Nous avons tout de même une trésorerie de 1,2 millions d'€ à laquelle vient s'ajouter un excédent chaque année, cette année 120000€ »

Daniel RUFFAT : « Le million d'€ n'est pas surévalué quand on connaît les coûts de travaux d'assainissement et de rénovation de ce type. »

Jean-Paul MONTEIL : « Cela fait longtemps que l'on attend un coût estimatif, cette trésorerie ne nous rapporte rien, on surtaxe les contribuables »

Daniel RUFFAT : « Nous sommes une des communes où les taux sont les plus bas des alentours »

Thierry MARCHAND : « L'objectif est que les travaux soient réalisés lorsque la communauté de communes récupèrera cette compétence en 2026 »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Daniel RUFFAT,  
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019,  
Considérant que ledit compte est exact et conforme au Compte de Gestion du Receveur,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.  
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :  
- un excédent de fonctionnement cumulé de ..... 375 329,62  
- un déficit de fonctionnement cumulé de .....

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire : Exécution du budget d'investissement de l'exercice 2019			
	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
DEPENSES	1 054 418.00	132026.25	0.00
RECETTES	1 054 418.00	990915.17	0.00
RESULTAT CUMULE		858888.92	0.00
BESOIN DE FINANCEMENT			

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2020	
A) EXCEDENT - Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068) - Euros	
Solde Disponible - Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes) - Euros	<b>375 329.62</b>
B) DEFICIT - Déficit à reporter (C.002 Dépenses)	

### 3. Votes budget Principal et budget Annexe d'Assainissement 2020

#### BUDGET PRINCIPAL (COMMUNAL) 2020

<b>Budget 2020</b>			
<b>Budget Communal : synthèse</b>			
Montants en euros	Dépenses	Recettes	Besoins (-). Excédent (+)
<b>Budget Communal 2020</b>			
Investissement	870 800,00	827 699,00	-43 101,00
Fonctionnement	2 252 609,00	1 729 236,00	-523 373,00
<i>RAR investissement au 31/12/2019</i>	<i>1 529 700,00</i>	<i>1 210 000,00</i>	<i>-319 700,00</i>
<b>Report de l'exercice 2019</b>			
Investissement		362 801,00	362 801,00
Fonctionnement		523 373,00	523 373,00
<b>Cumul - Budget Communal 2020 (avec report et RAR à fin 2019)</b>			
Investissement	2 400 500,00	2 400 500,00	-
Fonctionnement	2 252 609,00	2 252 609,00	-
<b>Total Cumulé</b>	<b>4 653 109,00</b>	<b>4 653 109,00</b>	<b>-</b>

Les règles qui régissent la comptabilité publique imposent un équilibre entre dépenses et recettes prévisionnelles en prenant en compte les reports cumulés des années précédentes et les Restes à Réaliser (RAR) des budgets investissements constatés à fin de l'année N – 1.

#### **Budget 2020**

#### **Budget Communal : Fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement (en euros)	Budget 2019	Budgets 2020
Charges à caractère général	717 400,00	793 400,00
Charges de personnel et frais assimilés	881 000,00	904 500,00
Atténuation de produits		10 282,00
Autres charges de gestion courante	231 652,00	237 015,00
<b>1 Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>1 830 052,00</b>	<b>1 945 197,00</b>
2 Charges financières (intérêts )	45 700,00	41 170,00
3 Charges exceptionnelles	3 000,00	-
<b>4 Total des dépenses réelles de fonctionnement (1+2+3)</b>	<b>1 878 752,00</b>	<b>1 986 367,00</b>
5 Virement à la section d'investissement	210 566,00	212 242,00
6 Opérations d'ordre entre sections (amortissements immos)	50 892,00	52 000,00
<b>7 Sous-total des dépenses d'ordre de fonctionnement (5+6)</b>	<b>261 458,00</b>	<b>264 242,00</b>
<b>TOTAL GENERAL des DEPENSES (4+7)</b>	<b>2 140 210,00</b>	<b>2 250 609,00</b>

Les opérations d'ordre sont totalement compensées par des recettes en section d'investissement. Le virement à la section d'investissement permet d'autofinancer les opérations d'investissements. Les autres opérations d'ordre sont liées aux amortissements



## Budget 2020

### Budget Communal : Fonctionnement



Recettes de Fonctionnement (en euros)	Budget 2019	Budget 2020
<b>Ventes prestations de services, etc</b>	<b>205 598,00</b>	<b>148 950,00</b>
<i>dont redevances périscolaires</i>	<i>155 000,00</i>	<i>125 000,00</i>
<i>dont autres organismes</i>	<i>28 387,00</i>	<i>21 330,00</i>
<i>dont divers</i>	<i>4 480,00</i>	<i>620,00</i>
<b>Impôts et taxes</b>	<b>993 763,00</b>	<b>1 020 819,00</b>
<i>dont Taxes foncières et Taxes d'Habitation</i>	<i>883 774,00</i>	<i>968 915,00</i>
<i>dont FPIC + autres compensations</i>	<i>40 565,00</i>	<i>31 560,00</i>
<i>dont autres taxes diverses (terrains)</i>	<i>50 000,00</i>	<i>0,00</i>
<i>dont autres (pylones électriques)</i>	<i>19 424,00</i>	<i>20 344,00</i>
<b>Dotations et Participations</b>	<b>569 188,00</b>	<b>533 957,00</b>
<i>dont dotation forfaitaire</i>	<i>212 411,00</i>	<i>214 963,00</i>
<i>dont dotation de Solidarité rurale</i>	<i>173 263,00</i>	<i>155 672,00</i>
<i>dont dotation nationale de péréquation</i>	<i>64 155,00</i>	<i>57 740,00</i>
<i>dont compensation perte taxe additionnelle</i>	<i>70 000,00</i>	<i>60 000,00</i>
<i>dont compensation exonération TH et TF</i>	<i>16 151,00</i>	<i>16 007,00</i>
<i>dont autres</i>	<i>33 208,00</i>	<i>29 575,00</i>
<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>3 010,00</b>	<b>510,00</b>
<b>Atténuation de charges</b>		<b>25 000,00</b>
<b>Total des recettes de gestion courante (1+2+3+4+5)</b>	<b>1 771 559,00</b>	<b>1 729 236,00</b>
Produits exceptionnels	58 000,00	-
<b>TOTAL GENERAL des RECETTES (6+7)</b>	<b>1 829 559,00</b>	<b>1 729 236,00</b>

## Budget 2020

### Budget Communal : Fonctionnement



En euros	Base d'imposition 2019	Taux d'imposition 2019	Base d'imposition 2020	Taux d'imposition 2020	Produits selon taux proposés
<b>Taxe d'habitation</b>	2 950 931	16,49%	3 096 000	16,49%	<b>510 530</b>
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	1 872 096	21,42%	1 974 000	21,42%	<b>422 831</b>
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	39 882	90,70%	39 200	90,70%	<b>35 554</b>
<b>Remarque : le taux relatif à la taxe d'habitation n'est pas soumis à vote</b>					<b>968 916</b>

En euros	Moyenne France	Moyenne Département	Taux maximum
<b>Taxe d'habitation (*)</b>	24,54%	28,03%	70,08%
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	21,59%	25,17%	62,93%
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	49,72%	93,53%	233,83%

(\*) : Référence 2019

En 2020, les Conseils Municipaux n'ont pas à voter le taux d'imposition relatif à la taxe d'habitation. En effet dans le cadre de la disparition progressive de la taxe d'habitation décidée en 2017, l'Etat a décidé de geler ces taux au niveau de 2017. Dans notre cas c'est le taux 2019 qui est retenu car contrairement à d'autres communes qui avaient fait évoluer ce taux en 2018 et 2019 à la hausse, nous n'avons pas fait évoluer les taux d'imposition depuis 2014.

## Budget 2020

### Budget Communal : Investissements



	Dépenses d'investissement (en euros)	RAR au 31/12/2019	Proposition nouvelles	Total
1	Immobilisations incorporelles	5 000,00	5 000,00	10 000,00
2	Immobilisations corporelles	40 000,00	255 000,00	295 000,00
	<i>dont achats de biens immobiliers</i>	10 000,00	220 000,00	230 000,00
	<i>dont autres</i>	30 000,00	35 000,00	65 000,00
3	Opérations d'équipements en cours	1 449 700,00	285 000,00	1 734 700,00
	<i>dont bâtiments communaux (n° 215)</i>	1 231 700,00	230 000,00	1 461 700,00
	<i>dont secrétariat mairie (n° 246)</i>	18 000,00	20 000,00	38 000,00
	<i>dont atelier municipal (n° 258)</i>	15 000,00		15 000,00
	<i>dont sécurité (n° 275)</i>	5 000,00	5 000,00	10 000,00
	<i>dont Lac (n° 290)</i>			
	<i>dont Eglise (n° 291)</i>			
	<i>dont Aménagement Palenque (n° 296)</i>	100 000,00		100 000,00
	<i>dont travaux d'édilité (n° 305)</i>	20 000,00	30 000,00	50 000,00
	<i>dont court de tennis (n° 306)</i>	60 000,00		60 000,00
4	<b>Total des dépenses d'équipements (1+2+3)</b>	<b>1 489 700,00</b>	<b>545 000,00</b>	<b>2 039 700,00</b>
5	Emprunts et dettes assimilés		205 800,00	205 800,00
6	Opérations pour compte de tiers	40 000,00	80 000,00	120 000,00
7	Opérations patrimoniales		40 000,00	40 000,00
	<b>TOTAL GENERAL des DEPENSES (4+5+6+7)</b>	<b>1 529 700,00</b>	<b>870 800,00</b>	<b>2 400 500,00</b>

L'opération concernant le lac n'apparaît plus dans les « opérations d'équipements en cours » dans la mesure où la maîtrise d'ouvrage de l'opération a été confiée au Syndicat de Bassin Hers Girou (SBHG).  
Il est maintenant inclus dans la rubrique « opérations pour compte de tiers »

## Budget 2020

### Budget Communal Investissements



	Recettes d'investissement (en euros)	RAR au 31/12/2019	Proposition nouvelles	Total
1	Subventions d'investissements	910 000,00	53 257,00	963 257,00
	<i>dont ETAT</i>			
	<i>dont Région</i>	27 000,00	53 257,00	80 257,00
	<i>dont Département</i>	518 000,00		518 000,00
	<i>dont Autres (1348) - PAE alias PUP</i>			
	<i>dont Autres (1328)</i>			
	<i>dont Dotation équipement ruraux (DETR)</i>	365 000,00		365 000,00
2	Emprunt et dettes assimilées	300 000,00	300 000,00	600 000,00
3	<b>Total des recettes d'équipements (1+2)</b>	<b>1 210 000,00</b>	<b>353 257,00</b>	<b>1 563 257,00</b>
4	Dotations Fonds de Réserves (hors 1068)		170 000,00	170 000,00
	<i>dont FCTVA</i>		120 000,00	120 000,00
	<i>dont Taxe d'aménagement</i>		50 000,00	50 000,00
5	<b>Total des recettes réelles d'investissements (3+4)</b>	<b>1 210 000,00</b>	<b>523 257,00</b>	<b>1 733 257,00</b>
6	Prélèvement provenant de la section de fonctionnement		264 442,00	264 442,00
	<i>Excédent de fonctionnement (virement)</i>		212 442,00	212 442,00
	<i>Opération d'ordre</i>		52 000,00	52 000,00
7	Opérations patrimoniales	-	40 000,00	40 000,00
	<b>TOTAL GENERAL des RECETTES (5+6+7)</b>	<b>1 210 000,00</b>	<b>827 699,00</b>	<b>2 037 699,00</b>

On retrouve la contrepartie des virements de la section de fonctionnement ici.  
Les FCTVA correspondent au remboursement de la TVA (16,404%) avec un décalage de deux ans.

Le budget Principal (Communal) 2020 dans son intégralité est consultable en mairie.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à la majorité le budget principal (Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 4)

## **BUGDET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2020**

<b>Budget 2020</b>			
<b>Budget d'assainissement : Synthèse</b>			
<b>Budget annexe d'assainissement 2020</b>			
Montants en euros	Dépenses	Recettes	Besoins (-). Excédent (+)
Investissement	1 043 872,00	184 983,00	-858 889,00
Fonctionnement	653 330,00	278 000,00	-375 330,00
<i>RAR investissement au 31/12/2019</i>			
	-	-	-
<b>Report de l'exercice 2019</b>			
Montants en euros	Dépenses	Recettes	Besoins (-). Excédent (+)
Investissement		858 889,00	858 889,00
Fonctionnement		375 330,00	375 330,00
<b>Cumul - Budget annexe d'assainissement 2020 (avec report et RAR à fin 2019)</b>			
Montants en euros	Dépenses	Recettes	Besoins (-). Excédent (+)
Investissement	1 043 872,00	1 043 872,00	-
Fonctionnement	653 330,00	653 330,00	-
<b>Total Cumulé</b>	<b>1 697 202,00</b>	<b>1 697 202,00</b>	<b>-</b>



## Budget 2020

### Budget d'assainissement : Exploitation



	Dépenses d'Exploitation (en euros)	Budget 2019	Budget 2020
	Charges à caractère général	322 483,00	403 000,00
	Charges de personnel et frais assimilés	20 000,00	20 000,00
	Atténuation de produits	22 000,00	22 000,00
	Autres charges de gestion courante	8 000,00	8 000,00
1	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>372 483,00</b>	<b>453 000,00</b>
2	Charges financières	28 500,00	28 500,00
3	Charges exceptionnelle	5 000,00	5 000,00
4	<b>Total des dépenses réelles d'exploitation (1+2+3)</b>	<b>405 983,00</b>	<b>486 500,00</b>
5	Virement à la section d'investissement	65 000,00	62 570,00
6	Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	119 913,00	104 260,00
7	<b>Sous-total des dépenses d'ordre d'exploitation (5+6)</b>	<b>184 913,00</b>	<b>166 830,00</b>
8	<b>TOTAL GENERAL des DEPENSES (4+7)</b>	<b>590 896,00</b>	<b>653 330,00</b>

## Budget 2020

### Budget d'assainissement : Exploitation



	Recettes d'Exploitation (en euros)	Budget 2019	Budget 2020
	Ventes prestations de services, etc	196 000,00	195 000,00
	Subvention d'exploitation	21 000,00	21 000,00
1	<b>Total des produits de gestion courante</b>	<b>217 000,00</b>	<b>216 000,00</b>
2	Produits financiers	-	-
3	Produits exceptionnels	-	-
4	<b>Total des recettes réelles d'exploitation (1+2+3)</b>	<b>217 000,00</b>	<b>216 000,00</b>
5	Opérations d'ordre entre sections	68 490,00	62 000,00
6	<b>Sous-total des recettes d'ordre d'exploitation (5)</b>	<b>68 490,00</b>	<b>62 000,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL des RECETTES (4+6)</b>	<b>285 490,00</b>	<b>278 000,00</b>

## Budget 2020

### Budget d'assainissement : Investissements



	Dépenses d'Investissement (en euros)	RAR au 31/12/2019	Propositions Nouvelles	Total
1	Immobilisations corporelles		100 000,00	
	<i>dont autres</i>		50 000,00	
	<i>dont matériel spécifique d'exploitation</i>		50 000,00	
2	Opérations d'équipements		814 872,00	
	<i>dont station d'épuration</i>		0,00	
	<i>dont réseaux (opération n° 12)</i>		814 872,00	
3	<b>Total des dépenses d'équipements (1+2)</b>	-	<b>914 872,00</b>	-
4	Emprunts et dettes assimilés		67 000,00	
5	Charges exceptionnelles			
6	<b>Total des dépenses réelles d'investissements (3+4+5)</b>	-	<b>981 872,00</b>	-
7	Opérations d'ordre entre sections (reprises sur autofinancement antérieur)		62 000,00	
8	Opérations patrimoniales			
9	<b>Sous-total des dépenses d'ordre d'investissements (7+8)</b>	-	<b>62 000,00</b>	-
	<b>TOTAL GENERAL des DEPENSES (6+9)</b>	-	<b>1 043 872,00</b>	-

## Budget 2020

### Budget d'assainissement : Investissements



	Recettes d'investissement (en euros)	RAR au 31/12/2019	Propositions Nouvelles	Total
1	Subventions d'investissements		-	
	<i>dont subventions d'équipement</i>			
	<i>dont PAE (Plan d'Aménagement d'Ensemble)</i>			
2	Immobilisations en cours		-	
3	<b>Total des recettes d'équipements (1+2)</b>	-	-	-
4	Dotations Fonds divers Réseves		2 500,00	
	<i>dont FCTVA</i>		2 500,00	
5	<b>Total des recettes réelles d'investissements (3+4)</b>	-	<b>2 500,00</b>	-
6	Virement de la section d'exploitation		62 570,00	
7	Opérations d'ordre entre sections		119 913,00	
8	Opérations patrimoniales		-	
9	<b>Sous-total des recettes d'ordre d'investissements</b>	-	<b>182 483,00</b>	-
	<b>TOTAL GENERAL des RECETTES (5+9)</b>	-	<b>184 983,00</b>	-

Le Budget Annexe d'Assainissement 2020 dans son intégralité est consultable en mairie.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à la majorité le budget Annexe d'Assainissement (Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 4)

#### **4. Vote des taux d'imposition 2020**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de budget primitif pour l'année 2020 qui s'établit en dépenses et en recettes :

- pour la section de fonctionnement à 2 252 609 Euros,
- pour la section d'investissement à 2 400 500 Euros.

Monsieur le Maire rappelle que l'article L2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales définit le produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation comme des recettes fiscales de la section de fonctionnement du budget des communes. Conformément à l'article 1636B sexies du Code général des impôts, le conseil municipal vote chaque année les taux de ces taxes qui sont appliqués aux bases fiscales afin d'obtenir le produit de la fiscalité locale.

Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019, ce qui conduit les communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2020.

Le budget primitif pour l'année 2020 est élaboré avec la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes foncières.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir les taux des taxes communales au même niveau qu'en 2019 et de fixer les taux des 2 taxes foncières, sur le bâti et non bâti, comme suit :

	2019	2020
TAXE D'HABITATION	16.49	
TAXE FONCIERE/BATI	21.42	21.42
TAXE FONCIERE/NON BATI	90.70	90.70

Sandrine VALETTE : « Il aurait été intéressant d'avoir une comparaison des taux avec des communes de la même strate que Sainte-Foy d'Aigrefeuille »

Thierry MARCHAND : « Je n'ai pas amené le document mais nous sommes appliquons des taux inférieurs aux communes de la même strate que Sainte-Foy d'Aigrefeuille »

Sandrine VALETTE : « Pourquoi le taux de la Taxe d'Habitation (TH) est-il gelé ? »

Thierry MARCHAND : « Il s'agit du processus de suppression de la TH engagé par le gouvernement. Ces taux devraient être gelés jusqu'en 2023. La TH est supprimée pour les ménages par tranches d'impositions, pour complètement disparaître en 2023 pour les ménages les plus aisés, cependant ce délai pourrait être allongé. »

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à la majorité :  
(Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 4), les taux des impôts directs locaux pour l'année 2020 tels qu'ils ont été proposés

#### **5. Travaux d'extension du groupe scolaire Anne Frank : avenant n°1**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibérations du 19 juin 2019, 1<sup>er</sup> juillet 2019 et 22 juillet 2019 le conseil municipal avait attribué le marché de travaux d'extension du groupe scolaire Anne FRANK pour les 13 lots qui faisaient l'objet d'une procédure adaptée lancée le 17 avril 2019, puis d'une procédure négociée aux entreprises suivantes :

*Lot 1 : Terrassement – VRD*

*NEROCAN TP : 31290 VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS*

*Montant de l'offre : 107 995,72 € HT*

*Option : 16 305,60 € HT*

*NEROCAN TP : 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS*

*Lot 2 : Fondations & Gros Œuvres*

*Montant de l'offre : 315 000,00 € HT*

*Lot 3 : Charpente – Couverture & Zinguerie*

*TEGULA CHARPENTE : 31370 POUCHARRAMET*

*Montant de l'offre : 62 496,77 € HT*

*Lot 4 : Etanchéité et zinguerie*

*EDS : 31370 POUCHARRAMET*

*Montant de l'offre : 42 322,10 € HT*

*Lot 5 : Menuiseries extérieures*

*SMAP : 31100 TOULOUSE*

*Montant de l'offre : 36 590,00 € HT*

*Option : 9 626,00 € HT*

*Lot 6 : Serrurerie – Métallerie*

*SERRURERIE VALBUSA : 24260 LE BUGUE*

*Montant de l'offre : 66 372,70 € HT*

*Option : 4 890,00 € HT*

*Lot 7 : Plâtrerie isolation*

*SCPPO : 81710 SAIX*

*Montant de l'offre : 35 991,50 € HT*

*Lot 8 : Electricité – VMC*

*SAUNELEC : 31570 BOURG SAINT BERNARD*

*Montant de l'offre : 32 992,39 € HT*

*Option : 4 175,84 € HT*

*Lot 9 – Plomberie – Sanitaire*

*CARCELLES : 81100 CASTRES*

*Montant de l'offre : 26 216,28 € HT*

*Option : 3 101,31 € HT*

*Lot 10 : CVR*

*CEP : 31330 MERVILLE*

*Montant de l'offre : 32 902,79 € HT*

*Option : 4 065,08 € HT*

*Lot 11 : Chapes – Carrelage*

**LES CARRELEURS DU PAYS DE BRIVE : 19600 SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE**

Montant de l'offre : 39 264,00 € HT

Option : 9 990,00 € HT

Lot 12 : Peinture – revêtement sol souple

ETR : 31830 PLAISANCE DU TOUCH

Montant de l'offre : 37 439,90 € HT

Lot 13 : Menuiseries intérieures et agencements

COUCOUREUX : 31240 L'UNION

Montant de l'offre : 35 285,01 € HT

Option : 551,10 € HT

Il y aurait lieu de prévoir la conclusion d'un avenant n°1 au marché des entreprises :

- NEROCAN TP : (lot n°1),
  - Réalisation d'un chemin d'accès avec les travaux nécessaires aux déplacements des réseaux,
  - Réalisation des réseaux EU-EV et Techniques (eau – edf) pour des futurs sanitaires extérieurs dans la cour,
  - La réalisation de la déviation du réseau pluvial enterré en diamètre 500 nécessaire à la réalisation des talus,
- SAUNELEC (lot n°8),
  - Rajout de prises de courant dans les classes à la demande du corps enseignant,
- COUCOUREUX (lot n°13),
  - Suppression des panneaux de protections
  - Remplacement de la signalétique par une signalétique en rappel des façades,
  - Rajout de plaques en braille

afin d'intégrer des travaux supplémentaires non prévus initialement, qui se sont avérés nécessaires et réalisés à la demande du Maître d'Ouvrage, à savoir :

	MONTANT INITIAL HT	MONTANT APRES AVENANT	ECART
LOT 1 – NEROCAN TP	107 995.72	138 553.72	+ 30 558.00
LOT 8 – SAUNELEC	32 992.39	33 556.89	+ 564.50
LOT 13 – COUCOUREUX	35 285.01	36 564.64	+ 1 279.63
		<b>TOTAL</b>	<b>+ 32 401.63</b>

Compte tenu de l'augmentation de la masse des travaux, le montant du marché extension du groupe scolaire Anne FRANK est porté à 955 976.12 € HT, hors option.

A la suite de cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des membres présents :

(Pour :15, Contre :0, Abstention :4)



**6. Fibre optique :**

- **Branchement pour FIBRE 31 DEPARTEMENT – ZD n°12 : convention de servitude entre la commune et le Syndicat Départemental d’Energie de la Haute-Garonne**
- **Implantation d’un SRO – occupation du domaine privé communal – ZE n°34 : convention entre la commune et FIBRE 31**
- **Installation, entretien, gestion et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique – 3 avenue Joseph-Huc : convention entre la commune et FIBRE 31**

*Monsieur le Maire informe les membres de l’assemblée, que dans le cadre du déploiement de la fibre sur le territoire communal, il est nécessaire de permettre une servitude sur la parcelle cadastrée ZDn°12 pour procéder à l’établissement d’un ouvrage de distribution publique d’énergie électrique conformément au tracé projeté en annexe au profit de FIBRE 31 DEPLOIEMENT.*

*A ce titre, il y a lieu de d’autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de servitude entre le SDEHG et la commune et de définir les droits et obligations des signataires.*

Jean-Paul MONTEIL : « Il serait souhaitable que les travaux réalisés dans le village soient mieux terminés »

Gérard LAVIGNE : « Pour l’instant nous n’avons pas effectués les réceptions de ces travaux »

*Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l’unanimité*

:

- *D’autoriser la servitude et le branchement au profit de FIBRE 31 DEPLOIEMENT au droit de la parcelle cadastrée ZD n°12,*
- *D’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre le SDEHG et la commune.*

**7. Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : constitution de la commission communale**

*Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu’à la suite des dernières élections municipales et en application de l’article 1650-1 du Code Général des Impôts (CGI), il convient de procéder au renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs. Cette commission, outre le Maire qui en assure la présidence, comprend 8 commissaires.*

*La durée du mandat de la commission est la même que celle du mandat du Conseil municipal.*

*Le mandat des commissaires prend fin avec celui du Conseil municipal, dès lors, à la suite des élections municipales, il convient de constituer de nouveau cette commission.*

*La commune comptant plus de 2000 habitants, le Conseil municipal doit proposer 16 titulaires et 16 suppléants au Directeur Régional des Finances Publiques, qui, sur cette liste*

*de contribuables dressée en nombre double, en désignera 8 parmi les titulaires et 8 parmi les suppléants.*

*Le Conseil municipal doit donc proposer aux services fiscaux une liste de 16 noms pour les commissaires titulaires, et une liste de 16 noms pour les commissaires suppléants.*

*Leur nomination doit avoir lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseils municipaux.*

Sandrine VALETTE : « Je regrette que la parité ne soit pas respectée, c'est pour cela que je m'abstiendrai »

*Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité :  
(Pour : 15, Contre : 2, Abstention : 2)*

*- De désigner les 32 personnes listées dans le tableau ci-annexé et de proposer leurs noms aux services fiscaux afin qu'ils désignent les 8 titulaires et les 8 suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs de la commune.*

#### **8. Comité National d'Action Social (CNAS) : désignation des délégués locaux**

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération en date du 28 avril 2011, le conseil municipal avait décidé d'adhérer au Comité National d'Action social (CNAS), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.*

*Il rappelle à l'assemblée, que dans ses statuts, le CNAS prévoit la désignation d'un délégué local représentant les élus et d'un représentant des agents, pour siéger à l'assemblée départementale annuelle afin de donner un avis sur les orientations de l'association, d'émettre des vœux sur l'amélioration des prestations offertes et de procéder à l'élection des membres du bureau départemental, des délégués départementaux et des membres du conseil d'administration. Le délégué représentant les agents est désigné parmi les agents de la collectivité, le délégué représentant les élus est désigné par le conseil municipal.*

*Pour mémoire, le CNAS est une association loi 1901 à but non lucratif administrée et animée par des instances paritaires.*

*Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :*

- De désigner comme déléguée parmi les agents : CHAMAYOU Sylvie*
- De désigner comme déléguée parmi les élus : FABRE Audrey*
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à la présente délibération et à procéder à la notification de la présente délibération au Président du CNAS.*

#### **9. Désignation d'un correspondant défense**

*Créée par la circulaire du 26/10/2001, monsieur le Maire informe l'assemblée que la fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité.*

*Chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal.*

*Les coordonnées de l'élu sont transmises à la Préfecture, à la Délégation Militaire Départemental, ainsi qu'à la Délégation à l'Information et à la Communication de la Défense (DlCoD) qui anime le réseau national.*

*Le correspondant défense a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense et les questions qui y sont relatives. Ainsi, il est destinataire d'une information régulière et est susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.*

*Chaque commune doit désigner un élu qui a pour vocation de développer le lien Armée-Nation et qui est donc, pour sa commune l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.*

*Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité : (Pour : 17, Contre : 0, Abstention : 2),*

- *De désigner ESCRIEUT Florian correspondant défense de la Commune.*

#### **10. Désignation d'un correspondant sécurité routière**

*Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'importance de la prise en compte de la sécurité routière dans les responsabilités exercées par les communes. L'élu correspondant en sécurité routière est chargé de porter les doctrines relatives à la sécurité routière dans les différents domaines de compétence de la commune (urbanisme, aménagement, infrastructure) et de proposer au conseil municipal des actions de prévention et de sensibilisation à l'attention de la population en relation avec les associations concernées puis de piloter leur mise en œuvre.*

*Il participe aux réunions et aux actions de formation mises en place et assure une veille administrative et technique dans le domaine de la sécurité routière.*

*"Le correspondant en sécurité routière est un élu référent au sein de l'équipe municipale chargé d'assister le Maire dans ses missions de coordination et de mobilisation des acteurs concernés en matière de sécurité routière"*

*L'élu correspondant présente chaque année au conseil municipal un bilan des actions réalisées pour sensibiliser la population et pour améliorer la sécurité routière sur le territoire de la commune.*

*Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité : (Pour : 17, Contre : 2, Abstention : 0),*

*De désigner BAHURLET-MARTY Gisèle correspondant sécurité routière de la commune*

## **11. Questions diverses**

### **Délégation des adjoints :**

Jean-Paul MONTEIL : « Pourriez-vous nous communiquer les délégations des adjoints ? »

Daniel RUFFAT :

« 1er Adjoint : Gérard Lavigne - Urbanisme, Travaux et Espaces verts

2ème Adjoint : Gisèle MARTY - Action Sociale, Enseignement, Enfance et Jeunesse

3ème Adjoint : Thierry MARCHAND - Finance et Perspectives

4ème Adjoint : Isabelle REUSSER - Environnement, Développement durable et Espaces naturels

5ème Adjoint : Florian ESCRIEUT - Communication, Associations et Festivités

Conseillers délégués :

Didier CAZENEUVE - Réseaux, Voiries, Equipements et bâtiments publics, Rénovation

Mélanie ROGE-MATYKA - Ecole, Vie scolaire et périscolaire

Muriel AUDIBERT - Commandes publiques

Anthony DELMAS - Nouvelles technologies, Citoyenneté et Jeunesse »

### **Intercommunalité « Terres du Lauragais » :**

Pierre BODIN : « Je pensais que nous serions informés lors de ce conseil municipal des résultats concernant la mise en place des vice-présidents et du bureau de Terres du Lauragais »

Daniel RUFFAT : « Nous l'avons tous été pas voie de presse, mais je vous laisse la parole si vous souhaitez en parler »

Thierry MARCHAND : « Nous attendons une communication officielle de la communauté de communes afin de pouvoir réaliser une communication »

Le maire clôture la séance à 22h00